

Par sa participation au concours, l'auteur cède gratuitement à la commune du Fontanil-Cornillon les droits patrimoniaux afférents aux photographies sélectionnées en vue de leur exploitation non commerciale dans tous supports de communication interne ou externe dans les conditions ci-après définies.

La cession est consentie pour le monde entier et pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur, d'après la législation française, y compris, le cas échéant, les prolongations légales qui pourraient être apportées à cette durée.

La commune du Fontanil-Cornillon est autorisée à reproduire et représenter les photographies sur tous supports (notamment revue, journal, plaquette d'information, site internet, réseaux sociaux, reportage télévisé, projection publique...), sous n'importe quel format, pour diffusion exclusivement à des fins de communication institutionnelle portant sur ses différentes compétences et actions.

La commune du Fontanil-Cornillon s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute exploitation des photographies.

La commune du Fontanil-Cornillon s'engage à ne pas retoucher la photographie sans l'autorisation de l'auteur sauf diminution ou augmentation du format original pour les besoins de la reproduction. La retouche s'entend de toute modification apportée à la photographie originale, par quelque procédé que ce soit.

L'auteur conserve le droit d'exploiter librement ses photographies et pourra, à tout moment, faire cesser leur exploitation en envoyant un courrier recommandé avec avis de réception à : Mairie du Fontanil-Cornillon, service Culture, 2 rue Fétola., 38120 LE FONTANIL-CORNILLON. Ce droit de repentir ou de retrait s'exerce conformément à l'article L.121-4 du code de la propriété intellectuelle et devra faire l'objet, en cas d'exercice, d'une indemnisation de l'auteur, couvrant le préjudice subi par la commune.

La commune du Fontanil-Cornillon s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.

Je soussigné(e), Nom..... Prénom

reconnait avoir pris connaissance de l'article 7.2 du règlement de concours (cession des droits d'exploitation) et en accepte les conditions.

Fait à

Le

Signature et mention « Lu et approuvé »

RENSEIGNEMENTS :

Mairie du Fontanil-Cornillon
Direction Citoyenneté – Service Culture
2 rue Fétola - 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
04 76 56 56 56 – www.ville-fontanil.fr
communication@ville-fontanil.fr



le **Fontanil
Cornillon** | **L'ATELIER
PHOTO**